





Le 31 août 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Philippe Chalmin, reconduit à la présidence de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

Philippe Chalmin, nommé à la présidence de l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires depuis sa création en octobre 2010, a été reconduit à cette fonction pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2017 par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, publié le 27 août 2017 au Journal Officiel de la République Française.

Diplômé d'HEC, agrégé d'histoire et docteur ès lettres, Philippe Chalmin est professeur d'histoire économique à l'Université Paris-Dauphine où il dirige le Master Affaires Internationales. Il est le président fondateur de Cyclope, le principal institut de recherches européen sur les marchés des matières premières qui publie chaque année un rapport sur l'économie et les marchés mondiaux.

L'observatoire est une commission administrative à caractère consultatif créée par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010.

Ses missions, renforcées par la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique de décembre 2016, sont définies par les articles L682-1 et L621-8 du code rural. Le dispositif, qui s'appuie sur FranceAgriMer, a pour but d'éclairer les acteurs économiques et les pouvoirs publics sur la formation des prix et des marges au sein de la chaîne de commercialisation des produits alimentaires, issus de l'agriculture, de la pêche ou de l'aquaculture. Il étudie les coûts de production agricole, les coûts de transformation et les coûts de distribution et examine la répartition de la valeur tout au long de la chaîne de commercialisation. Il compare ces résultats à ceux des principaux pays européens, sous réserve de données disponibles.

Les travaux de l'observatoire sont réalisés à partir des données produites par FranceAgriMer, les services officiels de statistiques (SSP, INSEE) ou recueillies avec le concours des organisations professionnelles.

L'observatoire remet chaque année un rapport au Parlement, sur la base de travaux réalisés par FranceAgriMer, et dont les résultats sont mis à la disposition de tous, via son site internet

Service de presse de FranceAgriMer

presse@franceagrimer.fr